



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

convention fiscale avec le Danemark

Question écrite n° 25866

Texte de la question

Mme Axelle Lemaire attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur l'impact négatif de l'absence de convention fiscale bilatérale entre la France et le royaume du Danemark. La dénonciation unilatérale du traité qui liait les deux pays, intervenue en 2009 à l'initiative du Danemark, a alourdi le niveau d'imposition des retraités français résidant au Danemark ou y ayant travaillé. Cette situation affecte également l'attractivité du territoire français à l'égard des entreprises danoises, et freine l'embauche de VIE (volontaire international en entreprise) par des entreprises françaises ou leurs filiales au Danemark. Pour combler ce vide juridique et résoudre ce différend nuisible à la qualité des relations bilatérales entre nos deux pays, il apparaît important de relancer le dialogue entre nos administrations fiscales respectives. Elle l'interroge sur les initiatives prises sur ce sujet à la suite de son déplacement au Danemark le 19 février 2013 et de sa rencontre avec son homologue danoise. Elle demande quels moyens seront mis en oeuvre pour relayer l'impulsion lancée par cette visite et permettre une renégociation favorable des termes de l'accord qui pourrait être recherché entre les deux pays.

Données clés

Auteur : [Mme Axelle Lemaire](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25866

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4636

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)